



Date d'affichage : du 19 septembre au 2 octobre 2017, 16 h

INFIRMIER Résidence Marcel-Sioui - RMS

**Veuillez prendre note que vous devez présenter votre CV à chacun des concours dont vous rencontrez les exigences.*

**Les personnes non retenues qui répondent aux exigences pourront être inscrites sur la liste de remplacement.*

Secteur :	Santé, Loisirs et Services sociaux
Supérieur :	Directeur de la Santé, des Loisirs et des Services sociaux
Lieu de travail :	Résidence Marcel-Sioui 70, rue de l'Ours, Wendake, (Québec) G0A 4V0

Statut :	Temps partiel régulier, syndiqué
Horaire :	24 heures par semaine de soir de 16 h 00 à minuit, incluant une fin de semaine sur deux
Quart de travail :	De soir
Salaire :	Entre 23.68 \$ et 37.42 \$ de l'heure

Accessibilité : **1- Aux employés réguliers du CNHW syndiqués SECNHW;**

2- Aux membres de la Nation huronne-wendat;

** SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier*

3- Aux employés temporaires du CNHW;

4- À la population.

Sommaire :

Le titulaire du poste doit assumer l'ensemble des soins infirmiers en fonction des besoins biopsychosociaux d'usagers ou de groupes de personnes qui lui sont confiés. Il évalue l'état de santé, détermine et assure la réalisation du plan de soins et de traitements infirmiers des usagers présentant des problèmes de santé complexes et/ou des dimensions biopsychosociales variées. Il prodigue les soins et traitements infirmiers dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie.

** Ce poste répond aux exigences d'Agrément Canada en matière d'amélioration continue de la qualité des services.*

Fonctions principales :

- Dispenser des soins et des services de qualité à la clientèle;
- Collaborer de façon efficace avec l'infirmière-chef d'équipe dans l'octroi des différents mandats qui lui seront confiés;
- Collaborer à l'amélioration continue de la qualité/sécurité - démarche d'agrément;
- Participer et contribuer aux réunions d'équipe de son secteur et d'équipe interdisciplinaire;
- Exécuter d'autres tâches spécifiques à son poste.



Avis de concours 2017-61

Date d'affichage : du 19 septembre au 2 octobre 2017, 16 h

Exigences :

- Membre en règle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec; (une preuve doit être fournie annuellement à la direction) ;
- 2 années d'expérience dans le domaine;
- Certificat en gérontologie ou l'équivalent (atout);
- Maîtrise du français à l'écrit et à l'oral;
- Connaissance de la suite Microsoft Office;
- Connaissance de la culture huronne-wendat (atout).

Qualifications à acquérir en cours d'emploi :

- Saisie des données au logiciel: Clinibase.

Qualités requises :

Autonomie, travail d'équipe, initiative, écoute et empathie, esprit d'analyse, gérer le changement, orienté vers le client, dynamique, relations interpersonnelles, discrétion et respect de la confidentialité, sens des responsabilités, sens de l'observation, sens de l'organisation et de la planification, gérer les priorités.

La description de tâches détaillée est disponible en communiquant avec la Direction des ressources humaines aux coordonnées ci-dessous.

Les personnes intéressées à poser leur candidature devront faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation en y inscrivant le numéro du concours ainsi que leur diplôme et leur relevé de notes sous pli confidentiel à la Direction des ressources humaines avant la fin de l'affichage.

Conseil de la Nation huronne-wendat
Direction des ressources humaines
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0
Ou par courriel à : rh@cnhw.qc.ca

SEULS LES CANDIDATS AYANT ÉTÉ RETENUS LORS DE LA PRÉ-SÉLECTION SERONT REJOINTS POUR LES ENTREVUES

Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences du poste seront retenues après évaluation. Aucune demande d'emploi reçue après la date et heure de la fin de l'affichage ne sera considérée.

Le candidat sélectionné pourrait devoir se soumettre à une enquête d'antécédents avant d'obtenir le poste. En déposant sa candidature pour un concours, la personne accepte que son nom soit diffusé publiquement advenant qu'elle soit celle ayant obtenu la meilleure évaluation.

Le Conseil de la Nation huronne-wendat se réserve le droit de rejeter toutes les candidatures reçues et de n'embaucher aucune personne, même celle ayant obtenu le meilleur résultat lors de l'entrevue pour le concours.